



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 26 juillet 2022

Délibération n° 2022-064

L'an deux mille vingt-deux le vingt-six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/07/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie – DIERS Thierry - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – PIETERS Marc - VENANT Frédéric.

Absents excusés : MM. DARMON Alexandre ayant donné pouvoir à M. BESSIERE Jean-Pierre, CLEMENT Nadine ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Finances locales - Décisions budgétaires

Décision modificative n° 1 – Ajustement de l'opération Espace Santé

Madame le Maire, considérant le contexte économique actuel, explique à l'assemblée délibérante qu'il convient d'ajuster l'opération espace santé au vu des plus-values attendues liées aux fournitures de matériaux.

Elle indique que des sommes avaient été inscrites en opération n° 64 : Equipements sportifs pour l'installation d'un City Park. Ce projet étant reporté, une partie des crédits pourraient servir à l'ajustement nécessaire et dont le montant s'élève à 50 000 €.

Date	Objet	Montant
26/07/2022	Ajustement de l'opération Espace Santé	
	2312 - Agencements et aménagements de terrains Opération 64	-50 000,00
	2135 - Instal.géné.,agencements,aménagements des construc Opération 180	50 000,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0,00
	TOTAL DEPENSES	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	

Le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- De procéder à la décision modificative qui précède afin d'ajuster l'opération Espace Santé.

Publication du 27.07.2022
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20220726 -2022_064
Reçu le 29.07.2022